ABELIA INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : Parc d'Activités de Laurade, 13103 ST ETIENNE DU GRES
982 518 425 RCS TARASCON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES ET EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 15 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quinze avril,
A 10 heures,

La Société NGE CONCESSIONS, Société par actions simplifiée au capital de 50 573 400 euros, ayant son siège social Parc d'activités de Laurade, 13103 ST ETIENNE DU GRES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Tarascon sous le numéro 789 270 360, représentée par son Président, Monsieur Thierry BODARD,

Associée unique de la Société ABELIA INVEST, a délibéré sur convocation du Président, au siège social.

La séance est présidée par Monsieur Thierry BODARD, Président non associé de la Société.

Madame Eléonore PONT-WIRAMUS est désignée en qualité de Secrétaire.

Le représentant de la Société TALENZ ARES AUDIT, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

L'ensemble des documents légaux a été tenu, au siège social, à la disposition du Commissaire aux comptes.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024, le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes et le rapport spécial du Président sur les conventions ont été tenus à disposition de l'Associée unique.

En conséquence, l'Associée unique donne acte au Président de la Société de la réalisation des formalités préalables aux présentes délibérations portant sur les ordres du jour suivants :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

1. .....,
2. .....,
3. .....,
4. Nomination d'un nouveau Président, mandat et pouvoirs du Président,

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

5. .....,
6. .....,
7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DECISIONS A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE DECISION

.....

DEUXIEME DECISION

.....

TROISIEME DECISION

.....

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique prend acte de la démission de Monsieur Thierry BODARD de ses fonctions de Président à compter du 1er mai 2025, et décide de nommer en remplacement à compter de cette même date, en qualité de nouveau Président de la Société pour une durée indéterminée :

La Société NGE CONCESSIONS :
Société par actions simplifiée au capital de 50 573 400 Euros,
Ayant son siège social est à ST ETIENNE DU GRES (13103), Parc d'activités de Laurade,
Immatriculée sous le numéro 789 270 360,
Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de TARASCON.

Conformément aux dispositions des statuts, et plus particulièrement de l'Article 20, le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et sous réserve des éventuelles limitations de pouvoirs statutaires prévues à titre de règlement intérieur.

Le Président représente la Société à l'égard des tiers.

Le Président pourra recevoir une rémunération dont les modalités sont fixées par la décision des associés. En outre, il pourra prétendre au remboursement par la Société et sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

La Société NGE CONCESSIONS, représentée par son Président Monsieur Thierry BODARD accepte les fonctions de Président de la Société à compter du 1er mai 2025 et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

DECISIONS A TITRE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME DECISION

.....

SIXIEME DECISION

.....

SEPTIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal par l'Associée unique, le Président et le Secrétaire.

Copie certifiée conforme
Le Président
Thierry BODARD